



Mediation préalable modification mode de garde

Par **valerie**, le **30/06/2011** à **20:35**

Bonjour,rrnrSéparée depuis un an, j'ai envoyé par l'intermédiaire de mon avocat une requête au JAF pour modifier le mode de garde de mes enfants. Je souhaiterais la garde alternée.Le juge a ordonné un médiation préalable alors que mon ex-conjoint n'est pas du tout d'accord avec la garde alternée. Nous en avons déjà parlé, c'est bien pour ça que j'ai saisi le JAF... Que se passe-t-il si cette médiation n'aboutit pas ? Quelle valeur juridique a une médiation ?rnDe plus mon avocat m'envoie déjà sa facture alors que dans le cas d'une médiation il n'a pas à plaider ? Est-ce normal ?rrnrMerci